

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2008
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CHATEAU-GONTIER, le lundi 7 avril 2008 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe HENRY, Maire.

Étaient présents : Mr HENRY, Mr HÉRISSÉ, Mme DASSE, Mr SAULNIER, Mme FERRY, Mr DENIAUX, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mr LEROUX, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, Mr NOURI, Mr BOBARD, Mme VARET, Mr ROCHER, Mme MALLECOT, Mr DELATRE, Mme METIBA, Mr DIRICKX, Mme BOURBON, Mr LENORMAND, Mme POTIER, Mme PÉNEAU, Mr DOUET, Melle QUENTIN, Mr GUÉRIN, Mme ANGIBAUD, Mr CHEVROLLIER, Melle GOHIER, Mr GÉ, Mme CARCHON.

Étaient absents excusés et représentés : Melle LECOQ, Mr BABLÉE, Mr JUSTEAU qui avaient donné respectivement pouvoir à Mr DIRICKX, Mr DENIAUX, Mme ANGIBAUD.

Date de convocation : Vendredi 28 mars 2008

Date d'envoi de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2008

Nombre de membres en exercice : 33
Quorum de l'assemblée : 17
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 30
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote : 3
Votants : 33

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance des procurations à l'Assemblée :

- Mademoiselle LECOQ donne pouvoir à Monsieur DIRICKX,
- Monsieur BABLÉE donne pouvoir à Monsieur DENIAUX,
- Monsieur JUSTEAU donne pouvoir à Madame ANGIBAUD.

.../...

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2008 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Daniel BOBARD est désigné secrétaire de séance.

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

QUESTION 1.1. - Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal

Délibération n° 040 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSÉ

EXPOSÉ :

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les Conseils Municipaux des communes de plus de 3.500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil Municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi du 6 février 1992 impose néanmoins au Conseil Municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, (C.G.C.T), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Le projet de règlement intérieur joint à l'exposé en annexe 1 a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil Municipal.

Après rappel des principales dispositions prévues par le C.G.C.T, il permet d'apporter les compléments indispensables pour assurer le bon fonctionnement du Conseil Municipal.

Le projet de règlement intérieur est présenté par le rapporteur aux membres du Conseil Municipal.

.../...

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet de règlement intérieur qui vient de lui être présenté.

Quant à l'article 26 du règlement intérieur « Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale », Monsieur GÉ précise qu'il aurait souhaité pouvoir recevoir les concitoyens sur rendez-vous dans un local mis à disposition par la Mairie.

Monsieur HÉRISSÉ lui répond, prenant pour référence l'Association des Maires de France, que ce local ne peut servir que de lieu de travail. Il précise cependant que le règlement intérieur pourrait être éventuellement revu si des éléments émanant de Tribunaux Administratifs nous démontraient le contraire.

Madame ANGIBAUD regrette également que l'opposition ne puisse pas tenir de permanences en Mairie.

Madame ANGIBAUD revient par ailleurs sur l'article 28 du règlement intérieur concernant le journal d'informations municipales, et souhaiterait que la longueur des textes soit calculée en nombre de caractère et non en lignes.

Monsieur HÉRISSÉ lui répond que cela ferait peu de différence.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 27 voix pour,

✓ 6 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER, Mademoiselle GOHIER, Monsieur GÉ et Madame CARCHON).

⇒ **Nomination des élus auprès de divers organismes, Commissions Municipales, Extra Municipales et Comités Consultatifs - Mode de scrutin**

Délibération n° 041 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

.../...

EXPOSÉ :

Pour les questions portées à l'ordre du jour de la séance des points 1.2. à 1.9. et 1.12. à 1.18., portant sur la nomination des élus dans différentes instances, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix du mode de scrutin.

PROPOSITION :

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la nomination des élus par vote à main levée pour les questions 1.2. à 1.9. et 1.12. à 1.18.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents pour les délibérations qui porteront les numéros suivants : n° 042/2008, 043/2008, 044/2008, 045/2008, 046/2008, 047/2008, 048/2008, 049/2008, 052/2008, 053/2008, 054/2008, 055/2008, 056/2008, 057/2008 et 058/2008.

QUESTION 1.2. - Représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale du Centre Hospitalier du Haut Anjou

Délibération n° 042 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation de deux membres de l'assemblée qui siégeront, en compagnie du Maire, (membre de droit), au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital du Haut Anjou.

Il est également nécessaire de désigner un représentant du Conseil Municipal qui siégera au Conseil de Vie Sociale de l'établissement hospitalier susvisé.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la représentation du Conseil Municipal au sein :

.../...

✓ du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Haut-Anjou → 2 titulaires ;

✓ du Conseil de Vie Sociale de cet établissement hospitalier → 1 titulaire ;

Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Haut-Anjou :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Francine POTIER

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

Conseil de Vie Sociale :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Claudine MALLECOT.

Madame Jacqueline CARCHON est également candidate.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

✓ Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Haut-Anjou :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Mademoiselle Anne-Lise LECOQ | 27 voix |
| - Madame Francine POTIER | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |
| - Monsieur Patrick GÉ | 2 voix |

✓ Conseil de Vie Sociale :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Madame Claudine MALLECOT | 27 voix |
| - Madame Jacqueline CARCHON | 2 voix |

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein des instances suivantes :

✓ Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Haut-Anjou :

- Monsieur Philippe HENRY (membre de droit)
- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Francine POTIER

✓ Conseil de Vie Sociale :

- Madame Claudine MALLECOT

.../...

QUESTION 1.3. - Représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la S.A Entreprise Sociale de l'Habitat « Logis Familial Mayennais » et de celui de la Coopérative Entreprise Sociale de l'Habitat « Mayenne Logis »

Délibération n° 043 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Ville dans ces deux Conseils d'Administration.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la représentation du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :

✓ du Conseil d'Administration de la S.A. Entreprise Sociale de l'Habitat « Logis Familial Mayennais » → 1 titulaire - 1 suppléant ;

✓ du Conseil d'Administration de la Coopérative Entreprise Sociale de l'Habitat « Mayenne Logis » → 1 titulaire - 1 suppléant.

Conseil d'Administration de la S.A. Entreprise Sociale de l'Habitat « Logis Familial Mayennais »

Titulaire :

Monsieur HENRY propose sa candidature.

Madame ANGIBAUD et Monsieur GÉ sont également candidats.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Claudie PÉNEAU.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Madame CARCHON est également candidate.

Conseil d'Administration de la Coopérative Entreprise Sociale de l'Habitat « Mayenne Logis »

Titulaire :

Monsieur HENRY propose sa candidature.

.../...

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Claudie PÉNEAU.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Madame CARCHON est également candidate.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

**✓ Conseil d'Administration de la S.A. Entreprise Sociale de l'Habitat
« Logis Familial Mayennais »**

Titulaire :

- Monsieur Philippe HENRY	27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD	4 voix
- Monsieur Patrick GÉ	2 voix

Suppléant :

- Madame Claudie PÉNEAU	27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU	4 voix
- Madame Jacqueline CARCHON	2 voix

**✓ Conseil d'Administration de la Coopérative Entreprise Sociale de
l'Habitat « Mayenne Logis »**

Titulaire :

- Monsieur Philippe HENRY	27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD	4 voix
- Monsieur Patrick GÉ	2 voix

Suppléant :

- Madame Claudie PÉNEAU	27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU	4 voix
- Madame Jacqueline CARCHON	2 voix

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein des instances suivantes :

.../...

✓ **Conseil d'Administration de la S.A. Entreprise Sociale de l'Habitat
« Logis Familial Mayennais » :**

Titulaire :

- Monsieur Philippe HENRY

Suppléante :

- Madame Claudie PÉNEAU

✓ **Conseil d'Administration de la Coopérative Entreprise Sociale de
l'Habitat « Mayenne Logis » :**

Titulaire :

- Monsieur Philippe HENRY

Suppléante :

- Madame Claudie PÉNEAU

**QUESTION 1.4. - Représentation du Conseil Municipal au sein du
Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz**

Délibération n° 044 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Ville au Comité Syndical du S.D.E.G.M.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à nommer ses délégués pour représenter la Ville au Comité Syndical du S.D.E.G.M. → 2 titulaires - 2 suppléants.

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Claude BABLÉE

.../...

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Daniel BOBARD

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

Titulaires :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Monsieur Marc DENIAUX | 27 voix |
| - Monsieur Claude BABLÉE | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Madame Claudine MALLECOT | 27 voix |
| - Monsieur Daniel BOBARD | 27 voix |
| - Monsieur Stéphane JUSTEAU | 4 voix |

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein du Comité Syndical du S.D.E.G.M. :

Titulaires :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Claude BABLÉE

Suppléants :

- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Daniel BOBARD

QUESTION 1.5. - Représentation du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Eau du Sud Ouest Mayenne

Délibération n° 045 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

.../...

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Ville au Comité Syndical d'Eau du Sud Ouest Mayenne.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à nommer ses délégués pour siéger au Comité Syndical d'Eau du Sud Ouest Mayenne → 1 titulaire - 1 suppléant.

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Laurent ROCHER.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Daniel BOBARD.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

Titulaire :

- Monsieur Laurent ROCHER	27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD	4 voix

Suppléant :

- Monsieur Daniel BOBARD	27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU	4 voix

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au Comité Syndical d'Eau du Sud Ouest Mayenne :

Titulaire :

- Monsieur Laurent ROCHER

Suppléant :

- Monsieur Daniel BOBARD

.../...

QUESTION 1.6. - Représentation du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte La Rivière La Mayenne

Délibération n° 046 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un délégué titulaire pour siéger au sein de ce Syndicat Mixte.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à nommer son délégué pour siéger au sein du Syndicat Mixte La Rivière La Mayenne → 1 titulaire.

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Laurent ROCHER.

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de son représentant donne le résultat suivant :

- Monsieur Laurent ROCHER	27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD	4 voix
- Monsieur Patrick GÉ	2 voix

Au vu de ces résultats, est désigné pour siéger au sein du Syndicat Mixte La Rivière La Mayenne :

- Monsieur Laurent ROCHER

QUESTION 1.7. - Représentation du Conseil Municipal au sein de diverses associations

Délibération n° 047 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

.../...

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à opérer les désignations suivantes :

- Association Service Logement de la Mayenne, (1 titulaire, 1 suppléant)
- OGEC/AEP Château-Gontier/Bazouges, (1 titulaire, 1 suppléant)
- Comité des Fêtes de Bazouges, (3 titulaires)
- Comité National d'Actions Sociales pour le personnel des collectivités territoriales, (1 titulaire),

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner ses représentants auprès des diverses associations précitées.

- **Association Service Logement de la Mayenne, (1 titulaire, 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Claudie PÉNEAU.

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Bruno HÉRISSE.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Madame CARCHON est également candidate.

- **OGEC/AEP Château-Gontier/Bazouges, (1 titulaire, 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Myriam METIBA.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

.../...

→ **Comité des Fêtes de Bazouges, (3 titulaires)**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Philippe HENRY
- Monsieur Vincent SAULNIER
- Monsieur Frédéric DELATRE

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

Madame Brigitte ANGIBAUD, Mademoiselle Hélène GOHIER, Monsieur Patrick GÉ et Madame Jacqueline CARCHON sont également candidats.

→ **Comité National d'Actions Sociales pour le personnel des collectivités territoriales, (1 titulaire)**

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Patrick LEROUX.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

→ **Association Service Logement de la Mayenne**

Titulaire :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Madame Claudie PÉNEAU | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |
| - Monsieur Patrick GÉ | 2 voix |

Suppléant :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur Bruno HÉRISSE | 27 voix |
| - Monsieur Stéphane JUSTEAU | 4 voix |
| - Madame Jacqueline CARCHON | 2 voix |

→ **OGEC/AEP Château-Gontier/Bazouges**

Titulaire :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Madame Marielle PLANCHENault-MICHEL | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

.../...

Suppléant :

- Madame Myriam METIBA 27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU 4 voix

→ Comité des Fêtes de Bazouges

- Monsieur Philippe HENRY 27 voix
- Monsieur Vincent SAULNIER 27 voix
- Monsieur Frédéric DELATRE 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix
- Mademoiselle Hélène GOHIER 4 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU 4 voix
- Monsieur Patrick GÉ 2 voix
- Madame Jacqueline CARCHON 2 voix

→ Comité National d'Actions Sociales pour le personnel des collectivités territoriales

- Monsieur Patrick LEROUX 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein des associations suivantes :

→ Association Service Logement de la Mayenne

Titulaire :

- Madame Claudie PÉNEAU

Suppléant :

- Monsieur Bruno HÉRISSE

→ OGEC/AEP Château-Gontier/Bazouges

Titulaire :

- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL

Suppléante :

- Madame Myriam METIBA

.../...

→ **Comité des Fêtes de Bazouges**

- Monsieur Philippe HENRY
- Monsieur Vincent SAULNIER
- Monsieur Frédéric DELATRE

→ **Comité National d'Actions Sociales pour le personnel des collectivités territoriales**

- Monsieur Patrick LEROUX

QUESTION 1.8. - Représentation du Conseil Municipal au sein de Conseils d'Administration de Collèges et Lycées

Délibération n° 048 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à opérer les désignations suivantes :

- Conseil d'Administration du Lycée Victor Hugo, (2 titulaires)
- Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie, (2 titulaires et 2 suppléants),
- Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand, (2 titulaires)
- Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Robert Schuman, (1 titulaire et 1 suppléant),

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner ses représentants pour siéger au sein des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées détaillés ci-dessus.

→ **Conseil d'Administration du Lycée Victor Hugo, (2 titulaires)**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Vincent SAULNIER
- Madame Claudie PÉNEAU

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

.../...

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie, (2 titulaires et 2 suppléants)**

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Bruno HÉRISSÉ
- Monsieur Frédéric DELATRE

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Daniel BOBARD
- Madame Élisabeth BOURBON

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

→ **Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand, (2 titulaires)**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Robert Schuman, (1 titulaire et 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Myriam METIBA.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

.../...

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

→ **Conseil d'Administration du Lycée Victor Hugo**

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur Vincent SAULNIER | 27 voix |
| - Madame Claudie PÉNEAU | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie**

Titulaires :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur Bruno HÉRISSÉ | 27 voix |
| - Monsieur Frédéric DELATRE | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

Suppléants :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur Daniel BOBARD | 27 voix |
| - Madame Élisabeth BOURBON | 27 voix |
| - Monsieur Stéphane JUSTEAU | 4 voix |

→ **Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand**

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Madame Bénédicte FERRY | 27 voix |
| - Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Robert Schuman**

Titulaire :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

Suppléant :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Madame Myriam METIBA | 27 voix |
| - Monsieur Stéphane JUSTEAU | 4 voix |

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein des instances suivantes :

.../...

→ **Conseil d'Administration du Lycée Victor Hugo**

- Monsieur Vincent SAULNIER
- Madame Claudie PÉNEAU

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie**

Titulaires :

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Monsieur Frédéric DELATRE

Suppléants :

- Monsieur Daniel BOBARD
- Madame Élisabeth BOURBON

→ **Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand**

- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL

→ **Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Robert Schuman**

Titulaire :

- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL

Suppléante :

- Madame Myriam METIBA

QUESTION 1.9 - Représentation du Conseil Municipal au sein de structures diverses

Délibération n° 049 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

.../...

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à opérer les désignations suivantes :

- Conseil Départemental d'Aide Juridique, (1 titulaire)
- Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Économique, (1 titulaire et 1 suppléant),
- Association Foncière des Halles pour la Gestion de la Copropriété, (1 titulaire et 1 suppléant),
- Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Oudon, (1 titulaire et 1 suppléant),
- Comité de suivi du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, Collège des communes urbaines, (1 titulaire).

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner ses représentants pour siéger au sein des différentes structures détaillés ci-dessus.

→ **Conseil Départemental d'Aide Juridique, (1 titulaire)**

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Nicolas DIRICKX.

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

→ **Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Économique, (1 titulaire et 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Frédéric DELATRE.

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont également candidats.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Madame Christiane VARET.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Madame CARCHON est également candidate.

.../...

→ **Association Foncière des Halles pour la Gestion de la Copropriété,
(1 titulaire et 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Mademoiselle Joanna QUENTIN.

Madame Brigitte ANGIBAUD et Madame Jacqueline CARCHON sont également candidates.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Laurent ROCHER.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Monsieur GÉ est également candidat.

→ **Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux sur le bassin de l'Oudon, (1 titulaire et 1 suppléant)**

Titulaire :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Laurent ROCHER.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

Suppléant :

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Nicolas DIRICKX.

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU.

→ **Comité de suivi du fonds départemental pour le financement des
travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement,
Collège des communes urbaines, (1 titulaire)**

Monsieur HENRY propose la candidature de Monsieur Marc DENIAUX.

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

→ **Conseil Départemental d'Aide Juridique**

- Monsieur Nicolas DIRICKX 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix
- Monsieur Patrick GÉ 2 voix

→ **Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Économique**

Titulaire :

- Monsieur Frédéric DELATRE 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix
- Monsieur Patrick GÉ 2 voix

Suppléant :

- Madame Christiane VARET 27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU 4 voix
- Madame Jacqueline CARCHON 2 voix

→ **Association Foncière des Halles pour la Gestion de la Copropriété**

Titulaire :

- Mademoiselle Joanna QUENTIN 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix
- Madame Jacqueline CARCHON 2 voix

Suppléant :

- Monsieur Laurent ROCHER 27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU 4 voix
- Monsieur Patrick GÉ 2 voix

→ **Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Oudon**

Titulaire :

- Monsieur Laurent ROCHER 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix

Suppléant :

- Monsieur Nicolas DIRICKX 27 voix
- Monsieur Stéphane JUSTEAU 4 voix

.../...

→ **Comité de suivi du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, Collège des communes urbaines**

- Monsieur Marc DENIAUX 27 voix
- Madame Brigitte ANGIBAUD 4 voix

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein des instances suivantes :

→ **Conseil Départemental d'Aide Juridique**

- Monsieur Nicolas DIRICKX

→ **Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Économique**

Titulaire :

- Monsieur Frédéric DELATRE

Suppléante :

- Madame Christiane VARET

→ **Association Foncière des Halles pour la Gestion de la Copropriété**

Titulaire :

- Mademoiselle Joanna QUENTIN

Suppléant :

- Monsieur Laurent ROCHER

→ **Commission Locale de l'Eau - Schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin de l'Oudon**

Titulaire :

- Monsieur Laurent ROCHER

Suppléant :

- Monsieur Nicolas DIRICKX

.../...

→ **Comité de suivi du fonds départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, Collège des communes urbaines**

- Monsieur Marc DENIAUX

QUESTION 1.10. - Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération n° 050 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à instituer une commission d'appel d'offres présidée de droit par le maire, ou son représentant, et constituée notamment de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient également de désigner simultanément 5 membres suppléants.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de passer au vote à scrutin secret sur la base d'une liste comportant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

DÉCISION :

Suite au dépouillement des bulletins, Monsieur le Maire proclame les Conseillers Municipaux suivants élus par 29 voix (4 bulletins nuls) pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres :

Président de la Commission : Monsieur Nicolas DIRICKX

5 membres titulaires :

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Serge DOUET
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

.../...

5 membres suppléants :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Laurent ROCHER
- Mademoiselle Hélène GOHIER
- Monsieur Patrick GÉ

QUESTION 1.11. - Constitution du jury de concours pour la désignation de maîtres d'œuvres

Délibération n° 051 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à instituer un jury de concours pour la désignation de maîtres d'œuvres, présidé de droit par le Maire, ou son représentant, et constitué notamment de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient également de désigner simultanément 5 membres suppléants.

En application des dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de passer au vote à scrutin secret sur la base d'une liste comportant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

DÉCISION :

Suite au dépouillement des bulletins, Monsieur le Maire proclame les Conseillers Municipaux suivants élus par 29 voix (4 bulletins nuls) pour siéger au sein du Jury pour la désignation de Maîtres d'Oeuvres :

Président de la Commission : Monsieur Patrick LEROUX

.../...

5 membres titulaires :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Claude BABLÉE
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Monsieur Patrick GÉ

5 membres suppléants :

- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Jacques GUÉRIN
- Monsieur Nicolas DIRICKX
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Madame Jacqueline CARCHON

QUESTION 1.12. - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Technique Paritaire

Délibération n° 052 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire avec les représentants élus du personnel de la collectivité.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner ses représentants pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire → 4 titulaires - 4 suppléants.

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Patrick LEROUX
- Madame Claudine MALLECOT

.../...

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Madame Christiane VARET
- Monsieur Claude BABLÉE

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame Brigitte ANGIBAUD et Madame Jacqueline CARCHON sont candidates.

DÉCISION :

Suite à un vote à main levée, conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire sont élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaires :

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Patrick LEROUX
- Madame Claudine MALLECOT

Suppléants :

- Madame Christiane VARET
- Monsieur Claude BABLÉE
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Madame Jacqueline CARCHON

QUESTION 1.13. - Désignation de deux délégués chargés de siéger à la Commission de Révision des Listes Électorales de la Chambre d'Agriculture

Délibération n° 053 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation de deux délégués titulaires qui siégeront à la Commission de Révision des Listes Électorales de la Chambre d'Agriculture.

.../...

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de désigner ses représentants pour siéger à la Commission de Révision des Listes Électorales de la Chambre d'Agriculture
→ 2 titulaires.

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Bruno LENORMAND
- Monsieur Claude BABLÉE

Madame Brigitte ANGIBAUD est également candidate.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Monsieur Bruno LENORMAND | 27 voix |
| - Monsieur Claude BABLÉE | 27 voix |
| - Madame Brigitte ANGIBAUD | 4 voix |

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein de la Commission de Révision des Listes Électorales de la Chambre d'Agriculture :

- **Monsieur Bruno LENORMAND**
- **Monsieur Claude BABLÉE**

QUESTION 1.14. - Commission Locale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Délibération n° 054 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à procéder à la désignation de cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants qui siégeront dans cette instance.

.../...

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner ses représentants pour siéger au sein de la Commission Locale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur → 5 titulaires - 5 suppléants.

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Vincent SAULNIER
- Monsieur Daniel BOBARD

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Monsieur GÉ est également candidat.

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Mademoiselle Hélène GOHIER et Madame Jacqueline CARCHON sont candidates.

DÉCISION :

Suite à un vote à main levée, conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Locale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sont élus à l'unanimité des membres présents :

Titulaires :

- Monsieur Marc DENIAUX (Président)
- Monsieur Vincent SAULNIER
- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Monsieur Patrick GÉ

.../...

Suppléants :

- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON
- Mademoiselle Hélène GOHIER
- Madame Jacqueline CARCHON

QUESTION 1.15. - Constitution de deux Commissions Mixtes chargées des Affaires Scolaires avec Azé et Saint-Fort

Délibération n° 055 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la création de deux Commissions Mixtes chargées de traiter les affaires scolaires entre notre Ville et les communes d'Azé et de Saint Fort. Il est proposé de désigner cinq membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger au sein de chacune de ces deux Commissions Mixtes avec des élus des autres communes concernées.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création :

✓ de la Commission Mixte Château-Gontier / Azé → 5 titulaires - 3 suppléants ;

✓ de la Commission Mixte Château-Gontier / Saint-Fort → 5 titulaires - 3 suppléants ;

et à nommer ses représentants pour siéger au sein de ces commissions.

✓ **Commission Mixte Château-Gontier / Azé**

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Madame Marielle PLANCHENAU-MICHEL
- Madame Bénédicte FERRY

.../...

- Madame Myriam MÉTIBA

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER

✓ **Commission Mixte Château-Gontier / Saint-Fort**

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL
- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Myriam MÉTIBA

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

Suppléants :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER

DÉCISION :

Suite à un vote à main levée, conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de la Commission Mixte Château-Gontier / Azé et de la Commission Mixte Château-Gontier / Saint-Fort sont élus à l'unanimité des membres présents :

.../...

✓ **Commission Mixte Château-Gontier / Azé**

Titulaires :

- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL
- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Myriam MÉTIBA
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Monsieur Patrick GÉ

Suppléants :

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER

✓ **Commission Mixte Château-Gontier / Saint-Fort**

Titulaires :

- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL
- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Myriam MÉTIBA
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Monsieur Patrick GÉ

Suppléants :

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER

QUESTION 1.16. - Constitution de Comités Consultatifs d'Agglomération communs à la Ville et aux communes d'Azé et de Saint Fort

Délibération n° 056 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la création d'un Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile sur le territoire

.../...

des trois communes de l'agglomération, et à désigner trois délégués qui représenteront la Ville au sein de ce Comité.

Il est également proposé à l'assemblée de créer un Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial sur le territoire des trois communes de l'agglomération. Le Conseil Municipal est appelé à désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants qui représenteront la Ville au sein de ce Comité.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée :

➔ à se prononcer sur l'instauration :

✓ d'un Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile ➔ 3 titulaires ;

✓ d'un Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial ➔ 4 titulaires - 4 suppléants ;

➔ à nommer ses représentants pour siéger au sein de ces Comités Consultatifs d'Agglomération.

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile ➔ 3 titulaires**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Bruno HÉRISSÉ
- Madame Édith GERBOIN
- Madame Christiane VARET

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Madame Jacqueline CARCHON sont également candidats.

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial ➔ 4 titulaires - 4 suppléants**

Titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Frédéric DELATRE
- Monsieur Claude BABLÉE

Suppléants :

.../...

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Monsieur Jacques GUÉRIN

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

DÉCISION :

Conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, un vote à main levée pour la désignation de ces représentants donne le résultat suivant :

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile**

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - Monsieur Bruno HÉRISSE | 27 voix |
| - Madame Édith GERBOIN | 27 voix |
| - Madame Christiane VARET | 27 voix |
| - Monsieur Guillaume CHEVROLLIER | 4 voix |
| - Madame Jacqueline CARCHON | 2 voix |

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial**

Titulaires :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Monsieur Marc DENIAUX | 33 voix |
| - Madame Marie-Line DASSE | 33 voix |
| - Monsieur Frédéric DELATRE | 33 voix |
| - Monsieur Claude BABLÉE | 33 voix |

Suppléants :

- | | |
|----------------------------------|---------|
| - Mademoiselle Joanna QUENTIN | 33 voix |
| - Monsieur Jacques GUÉRIN | 33 voix |
| - Monsieur Guillaume CHEVROLLIER | 33 voix |
| - Monsieur Patrick GÉ | 33 voix |

Au vu de ces résultats, sont désignés pour siéger au sein du Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile et du Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial :

.../...

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'intervention des aides à domicile**

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Madame Édith GERBOIN
- Madame Christiane VARET
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

✓ **Comité Consultatif d'Agglomération relatif à l'aménagement et à l'urbanisme commercial**

Titulaires :

- Monsieur Marc DENIAUX
- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Frédéric DELATRE
- Monsieur Claude BABLÉE

Suppléants :

- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Monsieur Jacques GUÉRIN
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Monsieur Patrick GÉ

QUESTION 1.17. - Constitution de divers Comités Consultatifs

Délibération n° 057 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à la création et à la désignation de ses représentants au sein des Comités Consultatifs suivants :

- Comité Consultatif à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires, (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant),
- Comité Consultatif à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Environnement, (10 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant),

.../...

- Comité Consultatif à la Vie Associative, au Commerce et à l'Artisanat, (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant),
- Comité Consultatif des Jardins Familiaux, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 13 membres extérieurs du Comité des Jardins Familiaux),
- Comité Consultatif du Parc Saint-Fiacre, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 3 membres désignés par la Chambre d'Agriculture, 6 membres désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie),
- Comité Consultatif sur la Circulation, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 10 membres extérieurs à l'assemblée),
- Comité Consultatif des Fermes et Maisons Fleuries, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 7 membres extérieurs à l'assemblée),
- Comité Consultatif Paritaire des Marchés Commerciaux, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 10 membres extérieurs à l'assemblée),
- Comité Consultatif des Permis de Construire, (5 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 1 membre extérieur à l'assemblée),
- Comité Consultatif Patrimoine Culturel (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 9 membres extérieurs à l'assemblée),
- Comité Consultatif de Concertation sur les Télécommunications (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 9 membres extérieurs à l'assemblée).

PROPOSITION :

Monsieur le Maire appelle l'Assemblée à se prononcer sur l'instauration des Comités Consultatifs détaillés ci-dessus et à désigner ses représentants.

Il convient de préciser que conformément à l'article L 2143.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la Société Civile appelés à siéger dans les Comités Consultatifs seront désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire au cours d'une prochaine séance, dès qu'un appel de candidatures aura été publié dans la presse.

- **Comité Consultatif à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires, (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant)**

9 délégués titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjointes déléguées : Mme Bénédicte FERRY
et Mme Marielle PLANCHENAU-LMICHEL

.../...

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Claudine MALLECOT
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Madame Jacqueline CARCHON sont candidats.

- **Comité Consultatif à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Environnement, (10 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant)**

10 délégués titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoint délégué : Monsieur Marc DENIAUX

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Nicolas DIRICKX
- Monsieur Bruno LENORMAND
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Jacques GUÉRIN

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

- **Comité Consultatif à la Vie Associative, au Commerce et à l'Artisanat, (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 5 membres extérieurs à l'assemblée, Présidence assurée par le Maire ou son représentant)**

9 délégués titulaires :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoints délégués : Madame Marie-Line DASSE
et Monsieur Vincent SAULNIER

.../...

- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Francine POTIER
- Madame Claudie PÉNEAU
- Monsieur Serge DOUET
- Mademoiselle Joanna QUENTIN

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Mademoiselle Hélène GOHIER et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

- **Comité Consultatif des Jardins Familiaux, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 13 membres extérieurs du Comité des Jardins Familiaux)**

6 Conseillers Municipaux :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Conseiller en charge : Monsieur Daniel BOBARD

- Madame Édith GERBOIN
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Claude BABLÉE

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Monsieur GÉ est également candidat.

- **Comité Consultatif du Parc Saint-Fiacre, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 3 membres désignés par la Chambre d'Agriculture, 6 membres désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie)**

6 Conseillers Municipaux (le Maire siégeant de droit) :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Conseiller délégué pour les Affaires Agricoles : Monsieur Claude BABLÉE

- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Bruno LENORMAND
- Monsieur Serge DOUET

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

.../...

Madame Brigitte ANGIBAUD et Madame Jacqueline CARCHON sont candidates.

- **Comité Consultatif sur la Circulation, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 10 membres extérieurs à l'assemblée)**

6 Conseillers Municipaux :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Conseiller délégué : Monsieur Claude BABLÉE

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Myriam METIBA

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

- **Comité Consultatif des Fermes et Maisons Fleuries, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 7 membres extérieurs à l'assemblée)**

6 Conseillers Municipaux :

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

Conseiller en charge : Monsieur Daniel BOBARD

- Madame Christiane VARET
- Madame Élisabeth BOURBON
- Monsieur Claude BABLÉE

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Madame CARCHON est également candidate.

.../...

- **Comité Consultatif Paritaire des Marchés Commerciaux, (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 10 membres extérieurs à l'assemblée)**

6 Conseillers Municipaux :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoint en charge : Madame Marie-Line DASSE

- Madame Édith GERBOIN
- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Élisabeth BOURBON

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Monsieur GÉ est également candidat.

- **Comité Consultatif des Permis de Construire, (5 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 1 membre extérieur à l'assemblée)**

5 Conseillers Municipaux :

Adjoint en charge : Monsieur Marc DENIAUX

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame Brigitte ANGIBAUD et Monsieur Patrick GÉ sont candidats.

- **Comité Consultatif Patrimoine Culturel (9 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 9 membres extérieurs à l'assemblée)**

9 Conseillers Municipaux :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Daniel BOBARD
- Madame Christiane VARET
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Serge DOUET

.../...

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLER et Madame Jacqueline CARCHON sont candidats.

- **Comité Consultatif de Concertation sur les Télécommunications (6 membres du Conseil Municipal désignés par l'assemblée, 9 membres extérieurs à l'assemblée)**

6 Conseillers Municipaux :

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Nicolas DIRICKX
- Mademoiselle Joanna QUENTIN

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Mademoiselle Hélène GOHIER et Madame Jacqueline CARCHON sont candidates.

DÉCISION :

Suite à un vote à main levée, conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des différents Comités Consultatifs sont élus à l'unanimité des membres présents :

- **Comité Consultatif à la Jeunesse et aux Affaires Scolaires**

Adjointes déléguées : Mme Bénédicte FERRY
et Mme Marielle PLANCHENAUULT-MICHEL

- Mademoiselle Anne-Lise LECOQ
- Madame Claudine MALLECOT
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON
- Madame Francine POTIER
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

.../...

- **Comité Consultatif à l'Urbanisme, aux Travaux et à l'Environnement**

Adjoint délégué : Monsieur Marc DENIAUX

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Nicolas DIRICKX
- Monsieur Bruno LENORMAND
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Jacques GUÉRIN
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif à la Vie Associative, au Commerce et à l'Artisanat**

Adjoints délégués : Madame Marie-Line DASSE
et Monsieur Vincent SAULNIER

- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Francine POTIER
- Madame Claudie PÉNEAU
- Monsieur Serge DOUET
- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Mademoiselle Hélène GOHIER
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif des Jardins Familiaux**

Conseiller en charge : Monsieur Daniel BOBARD

- Madame Édith GERBOIN
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif du Parc Saint-Fiacre**

Conseiller délégué pour les Affaires Agricoles : Monsieur Claude BABLÉE

- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Bruno LENORMAND
- Monsieur Serge DOUET
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Madame Jacqueline CARCHON

- **Comité Consultatif sur la Circulation**

Conseiller délégué : Monsieur Claude BABLÉE

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Myriam METIBA
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif des Fermes et Maisons Fleuries**

Conseiller en charge : Monsieur Daniel BOBARD

- Madame Christiane VARET
- Madame Élisabeth BOURBON
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Madame Jacqueline CARCHON

- **Comité Consultatif Paritaire des Marchés Commerciaux**

Adjoint en charge : Madame Marie-Line DASSE

- Madame Édith GERBOIN
- Monsieur Frédéric DELATRE
- Madame Élisabeth BOURBON
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif des Permis de Construire**

Adjoint en charge : Monsieur Marc DENIAUX

- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Brigitte ANGIBAUD
- Monsieur Patrick GÉ

- **Comité Consultatif Patrimoine Culturel**

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Monsieur Marc DENIAUX
- Monsieur Daniel BOBARD
- Madame Christiane VARET

.../...

- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Serge DOUET
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

- **Comité Consultatif de Concertation sur les Télécommunications**

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Madame Marie-Line DASSE
- Monsieur Nicolas DIRICKX
- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Mademoiselle Hélène GOHIER
- Madame Jacqueline CARCHON

QUESTION 1.18. - Groupes de travail Prospective - Conduite de projets

Délibération n° 058 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Le Conseil Municipal est appelé à créer et à désigner ses représentants au sein des Groupes de Travail Prospective - Conduite de Projets suivants :

- Devenir du site de l'ancienne Gendarmerie → 11 délégués titulaires,
- Aménagement d'un écoquartier → 12 délégués titulaires.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création de deux Groupes de Travail Prospective - Conduite de Projets détaillés ci-dessus, et à nommer les membres qui y siégeront.

- ✓ **Groupe de travail « Devenir du site de l'ancienne Gendarmerie » → 11 délégués titulaires**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

.../...

Adjoint en charge : Monsieur Patrick LEROUX

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL
- Madame Martine LEMOINE
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Monsieur Guillaume CHEVROLLIER et Madame Jacqueline CARCHON sont candidats.

✓ **Groupe de travail « Aménagement d'un écoquartier » → 12 délégués titulaires**

Monsieur HENRY propose les candidatures de :

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Monsieur Marc DENIAUX
- Madame Édith GERBOIN
- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Francine POTIER
- Madame Claudie PÉNEAU
- Monsieur Serge DOUET
- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Monsieur Jacques GUÉRIN

Un poste reste à pourvoir par le groupe « ANGIBAUD » et un poste par le groupe « GÉ ».

Madame ANGIBAUD fait part de la candidature de Monsieur JUSTEAU, et Monsieur GÉ est également candidat.

DÉCISION :

Suite à un vote à main levée, conformément à l'application de la délibération n° 041 / 2008, les Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des groupes de travail Prospective - Conduite de projets sont élus à l'unanimité des membres présents :

.../...

✓ **Groupe de travail « Devenir du site de l'ancienne Gendarmerie »**

Adjoint en charge : Monsieur Patrick LEROUX

- Monsieur Bruno HÉRISSE
- Madame Bénédicte FERRY
- Madame Marielle PLANCHENAULT-MICHEL
- Madame Martine LEMOINE
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Madame Myriam METIBA
- Madame Élisabeth BOURBON
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

✓ **Groupe de travail « Aménagement d'un écoquartier »**

Adjoint en charge : Monsieur Vincent SAULNIER

- Monsieur Marc DENIAUX
- Madame Édith GERBOIN
- Monsieur Daniel BOBARD
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Francine POTIER
- Madame Claudie PÉNEAU
- Monsieur Serge DOUET
- Mademoiselle Joanna QUENTIN
- Monsieur Jacques GUÉRIN
- Monsieur Stéphane JUSTEAU
- Monsieur Patrick GÉ

QUESTION 1.19. - Vote des indemnités de fonction des Conseillers Municipaux délégués

Délibération n° 059 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSE

EXPOSÉ :

Par délibération n° 034 / 2008, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints, et des Conseillers Municipaux.

.../...

Concernant les Conseillers Municipaux, antérieurement, aucune indemnité de fonction ne leur était accordée.

Il a donc été décidé, sur la base notamment de l'article L 2123-24-1-**II** du Code Général des Collectivités Territoriales, de leur allouer une indemnité annuelle pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal que l'assemblée a déterminé comme suit :

Valeur indicative au 29/02/2008

POPULATION*	VALEUR MAXI INDEMNITE CM ⁽¹⁾	MAJORATION 20% CHEF-LIEU ARROND.	TOTAL MAXI AUTORISE / MOIS
De 10.000 à 19.999	223,36 €	44,67 €	268,03 €
POPULATION*	MONTANT INDEMNITE CM ⁽²⁾	MAJORATION 20% CHEF-LIEU ARROND.	TOTAL ACTUEL INDEMNITE CM
De 10.000 à 19.999	27,92 €	5,58 €	33,50 €

(1) Taux maximum légal 6% de l'indice brut 1015

(2) Taux de 0,75% de l'IB 1015 avec majoration chef lieu d'arr. soit 402€04 brut/an valeur 29/02/08

Cela étant, l'article L 2123-24-1-**III** du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit des dispositions spécifiques d'indemnisation pour les **Conseillers Municipaux délégués** par le Maire. L'indemnité perçue au titre du III n'est pas cumulable avec celle perçue au titre du II.

Il est donc proposé de prendre sur l'enveloppe globale maximale des indemnités de fonction, qui n'est pas atteinte, pour leur attribuer une indemnité de fonction mensuelle égale à 2,94 % de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique plus la majoration de 20 % prévue pour les communes chef lieu d'arrondissement.

Il est précisé que ce montant d'indemnisation autorise au maximum 9 Conseillers Municipaux délégués compte tenu de l'enveloppe globale indemnitaire à ne pas dépasser.

Valeur indicative au 29/02/2008

POPULATION*	VALEUR MAXI INDEMN CM DELEGUE ⁽¹⁾	MAJORATION 20% CHEF-LIEU ARROND.	TOTAL MAXI AUTORISE / MOIS
De 10.000 à 19.999	1 023,73 €	204,75 €	1 228,48 €
POPULATION*	MONTANT INDEMNITE CM ⁽²⁾	MAJORATION 20% CHEF-LIEU ARROND.	TOTAL INDEMN. CM DELEGUE
De 10.000 à 19.999	109,45 €	21,89 €	131,34 €

(1) Taux maximum légal 27,5% de l'indice brut 1015

(2) Taux de 2,94% de l'IB 1015 avec majoration chef lieu d'arr.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

.../...

✓ D'adopter l'ensemble des dispositions présentées ci-dessus dans le cadre des indemnités de fonction susceptibles d'être versées au maximum à 9 Conseillers Municipaux délégués.

✓ De noter que la perception effective de l'indemnité de Conseiller Municipal Délégué sera nécessairement subordonnée à l'octroi d'une délégation préalable par le Maire dans les conditions définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur HÉRISSÉ précise à Madame ANGIBAUD que le reliquat de l'enveloppe des indemnités de fonction aux élus est d'environ 10 000 €, ce qui correspond à l'indemnisation de 9 Conseillers Municipaux délégués.

Il lui précise également que le crédit de formation des élus n'est pas imputé sur cette enveloppe.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 27 voix pour,

✓ 6 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER, Mademoiselle GOHIER, Monsieur GÉ et Madame CARCHON).

QUESTION 1.20. - Direction Générale des Services de la Ville

Délibération n° 060 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSÉ

Pour l'examen de ce dossier, Monsieur Pierre BRAULT, Directeur Général des Services, quitte la salle.

EXPOSÉ :

Monsieur Pierre BRAULT, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier assure, parallèlement à ses fonctions principales, la direction générale des services de la Ville, participant aux réunions des instances municipales.

.../...

Par deux précédentes délibérations respectivement du 17 avril 2001 et du 16 avril 2007, le Conseil Municipal avait déterminé les conditions applicables à l'agent concerné, à savoir que le terme de cette activité avait été fixée initialement au 1^{er} mai 2007, puis reporté au 1^{er} mai 2008, l'indemnité mensuelle brute étant égale à 35% de l'indice brut de rémunération de l'intéressé sur son emploi fonctionnel principal (IB 840 en avril 2007 soit environ 1 090 € brut).

Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, pour la durée du mandat à venir, et notamment dans le cadre de l'article 25 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires, il convient de délibérer à nouveau à ce sujet.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

✓ D'abroger à compter du 1^{er} mai 2008 les délibérations antérieures relatives à cette affaire.

✓ D'autoriser à compter du 1^{er} mai 2008 la poursuite de cette activité accessoire et d'en fixer le terme au 1^{er} mai 2014.

- D'indiquer que le montant de l'indemnité brute mensuelle qui sera versée à ce titre sera égal à 35 % de l'indice brut de rémunération de l'intéressé sur son emploi fonctionnel principal.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 29 voix pour,

✓ 4 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER et Mademoiselle GOHIER).

Monsieur BRAULT rejoint l'Assemblée.

II - VIE ASSOCIATIVE

QUESTION 2.1. - Demande de mise à disposition gratuite de la Halle du Haut-Anjou - Association Triangle Musique - Soirée concert autour de la chanson française

.../...

Délibération n° 061 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur SAULNIER

EXPOSÉ :

L'Association Triangle Musique continue à développer ses projets en matière de Musiques Actuelles dans le bassin Sud Mayenne. C'est pour cette raison qu'une soirée concert autour de la chanson française a été organisée le samedi 5 avril prochain à la Halle du Haut-Anjou, avec les artistes Renan LUCE, Alexis HK et Babel.

A ce titre, l'Association Triangle Musique a sollicité le soutien de la Ville de Château-Gontier dans ce projet et demandé la mise à disposition à titre gratuit de la Halle du Haut-Anjou.

- Prise en charge	281,25 €
- Location	343,35 €
- 1 ERP	<u>118,30 €</u>
	742,90 €

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la location de la Halle du Haut-Anjou à l'Association Triangle Musique dans le cadre de l'organisation du concert qui s'est déroulé le samedi 5 avril 2008, et d'appliquer une facturation du montant de la prise en charge s'élevant à 281,25 €, telle que définie dans les conditions de location de salles adoptées par délibération n° 195 / 2007.

Monsieur SAULNIER précise qu'il s'agit d'un soutien à l'Association Triangle Musique qui connaît des difficultés financières. Une réunion sera fixée prochainement avec les responsables de cette Association afin d'évaluer sa situation financière et de statuer ensuite sur ses demandes. Il s'étonne par ailleurs des propos tenus ce jour dans la presse suite au concert de Renan LUCE dans la mesure où la Ville ainsi que la Communauté de Communes ont toujours apporté un soutien conséquent à cette association.

Monsieur GÉ s'étonne que ce dossier soit examiné aujourd'hui alors que la manifestation est passée.

Monsieur SAULNIER lui répond que ce point, ainsi que le suivant, n'avaient pas été inscrits à la séance d'installation du Conseil.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

.../...

QUESTION 2.2. - Demande de mise à disposition gratuite de la Halle du Haut-Anjou - Armée de terre - Organisation du forum des métiers

Délibération n° 062 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur SAULNIER

EXPOSÉ :

Dans le cadre de l'organisation d'un Forum des Métiers de la Sécurité et de la Défense organisée le mercredi 2 avril 2008, l'Armée de Terre a sollicité la mise à disposition gratuite de la Halle du Haut-Anjou.

PROPOSITION :

S'agissant d'une manifestation organisée conjointement par la Ville de Château-Gontier et l'Armée de Terre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder la gratuité totale pour la mise à disposition de la Halle du Haut-Anjou (prise en charge et location).

Monsieur le Maire précise que plusieurs corps de métiers étaient représentés (Police Nationale, Armée de Terre, Marine, Sécurité ...). Il regrette cependant que ce forum ait été déserté par les volontaires.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

III - AFFAIRES CULTURELLES

QUESTION 3.1. - Festival du Kiosque - Programme 2008 et convention avec l'Association « La Verdine »

Délibération n° 063 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur SAULNIER

.../...

EXPOSÉ :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Château-Gontier-Bazouges organise la 6^{ème} édition du festival « Les Beaux Dimanches du Kiosque ». Quatre spectacles sont proposés les 4, 11, 18 et 25 mai en respectant la logique imaginée dès le démarrage de ce rendez-vous : la présence d'artistes locaux, régionaux et nationaux.

Pour la partie artistique et technique, la Ville de Château-Gontier-Bazouges s'adjoit les compétences et les connaissances de l'association « La Verdine ».

L'élaboration des contrats et règlement de ceux-ci aux artistes seraient entièrement assurés par « La Verdine » qui recevrait préalablement au Festival une subvention de 85 % du coût global de l'ensemble de l'édition 2008. Les 15 % restants seraient versés au regard du bilan financier.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 000 € à l'Association « La Verdine » pour l'organisation du Festival du Kiosque et d'établir une convention entre la Ville et l'association définissant la répartition des tâches et des responsabilités, ainsi que le montant de la subvention prévisionnelle spécifique qui sera allouée par la Ville.

Se reporter à la convention jointe à l'exposé en annexe 2.

Pour mémoire : En 2007, le montant de la subvention allouée pour le Festival du Kiosque s'est élevé à 11 000 €.

En cas d'intempéries, un repli est prévu à la Salle des Fêtes.

Programme 2008 :

Dimanche 4 mai à 15 heures

Baptiste l'EnChanteur
Par Baptiste Brice

Baptiste, chanteur, auteur-compositeur et interprète, entraîne les bambins dans un monde où les mots ont encore toute leur valeur et surtout leur sens. C'est un petit bonheur que d'écouter Baptiste dans son dernier opus: "Viens faire un tour sur la Terre!". Un dépaysement total. Sans se prendre au sérieux, Baptiste s'est entouré de pros. Professeur de guitare au conservatoire, Baptiste a mis ses gammes autour d'un accompagnement orchestral sympho-nique. Les chérubins en redemandent. Baptiste? C'est assurément le nouvel enchanteur du jeune public. A découvrir.

Dimanche 11 mai exceptionnellement à 17 h 30 en raison de l'arrivée du Tour cycliste du Haut-Anjou

« Section Castors »

.../...

Lors de l'édition 2005, « Jean-Jacques » et « Jean-Benoît », deux faux scouts musiciens avaient mis le feu aux Promenades de la Résistance avec leur spectacle « Les Pâtes au gaz ». Trois ans après, de passage en région Pays de la Loire, ils nous font l'amitié de revenir avec leur nouvelle création. Un spectacle qui ne sera pas sans rappeler quelques bons souvenirs au public du Pays de Château-Gontier puisqu'il répond au nom de ... « Section Castors ». Ces drôles de scouts ont quitté les bois où ils campaient pour venir animer chez nous un après midi mémorable ... Au passage, ils ont été rejoints par ... Jeanne-Sylviane, une cheftaine comme vous n'en reverrez jamais !

Venez savourer un répertoire de chansons humoristiques des années 20 à nos jours interprétées par cet improbable trio à l'humour décalé et dévastateur.

Dimanche 18 mai à 15 heures

« Quatre à la Quarte »

Avec Brigitte Lafon (soprano), Pierre Quintelier (piano) et Francis Kagenaar-Larrière (comédien)

La soprano Brigitte Lafon associe dans son spectacle l'élégance de l'opéra à la truculence de la comédie. Accompagnée de son pianiste, elle nous révèle ses talents de cantatrice, de danseuse et de comédienne dans une prestation réjouissante que l'on pourrait qualifier d'"Opéra Humour".

La scène, territoire d'excellence de la diva ... La scène, objet de toutes les convoitises lorsque les feux des projecteurs sont une tentation pour le musicien en mal de public ... C'est autour d'une bonne bouteille que Quatre à la Quarte a vu le jour, et c'est l'occasion de rappeler que, si la musique est propice à l'émotion, le rire, lui, n'est jamais caché très loin !

Dimanche 25 mai à 15 heures

« Sur un air d'accordéon »

Avec Patrick GERBEAU

Au son de l'accordéon de Patrick Gerbeau, venez découvrir un répertoire d'airs connus. Le rendez-vous est pris pour les adeptes de musette, valse, paso-doble, tango, chachacha...

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

✓ D'allouer une subvention exceptionnelle de 11 000 € à l'Association « La Verdine » pour l'organisation du Festival du Kiosque 2008.

.../...

✓ D'autoriser la signature d'une convention entre l'Association « La Verdine » et la Ville de Château-Gontier, contractualisant les engagements des deux parties, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, étant précisé qu'une somme correspondant à 85 % du montant de la subvention sera versée à la signature de la convention. Le solde sera versée au regard du bilan définitif de la manifestation.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

QUESTION 4.1. - Mandat spécial - Frais de mission et de représentation - Déplacement en Pologne dans le cadre du Comité de Jumelage

Délibération n° 064 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Madame DASSE

EXPOSÉ :

En application de l'article L 2123-18 du Code des Collectivités Territoriales, les fonctions d'élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux (remboursement des frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions).

Le mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet. Son ou ses titulaires doivent être désignés nommément.

A la suite de la réunion tripartite de juillet 2005, une étude a été réalisée par deux groupes, à Murrhardt et Château-Gontier, dans le but d'envisager une extension du jumelage à une ville des pays de l'Est de l'Europe.

Six villes polonaises avaient été sélectionnées pour cette étude. Des critères avaient été retenus par nos deux villes.

Après étude des six dossiers et discussion entre les trois villes jumelles, Château-Gontier, Murrhardt et Frome, deux villes ont été retenues pour cette extension, Rabka et Zabkowice.

.../...

Ces deux villes seront visitées par une délégation des trois villes jumelles du 10 au 16 avril 2008. La Ville de Château-Gontier sera représentée par des membres du Comité de Jumelage, ainsi que par Messieurs HÉRISSÉ et LEROUX.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à Messieurs HÉRISSÉ et LEROUX pour représenter la Ville de Château-Gontier lors des visites des villes de Rabka et Zabkowice qui se dérouleront du 10 au 16 avril 2008, en coordination avec les représentants des trois villes jumelles Murrhardt, Frome et Château-Gontier.

Il est rappelé que les déplacements doivent faire l'objet d'un ordre de mission préalablement à chaque manifestation.

Monsieur HÉRISSÉ précise à Monsieur GÉ qu'un compte-rendu de ce déplacement sera effectué lors de la prochaine séance de Conseil Municipal. Il s'agit de l'aboutissement d'un travail commencé depuis plusieurs années entre Château-Gontier, Murrhardt et Frome, souhaitant une évolution européenne, géographique et culturelle du jumelage. Le choix d'une ville polonaise a pris en considération le souhait de l'Allemagne pour des raisons culturelles.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

- ✓ 31 voix pour,
- ✓ 2 abstentions (Monsieur HÉRISSÉ et Monsieur LEROUX).

QUESTION 4.2. - Mandat spécial - Frais de mission et de représentation - Voyage d'études en Allemagne pour le Marché aux Veaux

Délibération n° 065 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSÉ

EXPOSÉ :

En application de l'article L 2123-18 du Code des Collectivités Territoriales, les fonctions d'élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux (remboursement des frais réels de déplacement incluant l'hébergement et les frais de transport des élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions).

.../...

Le mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet. Son ou ses titulaires doivent être désignés nommément.

Dans le cadre de la représentation de la Ville de Château-Gontier au voyage d'études organisé par la Société Bovi-Loire, Monsieur Claude BABLÉE, Conseiller Municipal, se déplacera en Allemagne du 6 au 11 avril 2008.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à Monsieur Claude BABLÉE pour représenter la Ville de Château-Gontier lors du voyage d'études organisé en Allemagne du 6 au 11 avril 2008 par la Société Bovi-Loire.

Les déplacements doivent faire l'objet d'un ordre de mission préalablement à chaque manifestation.

Madame ANGIBAUD demande quel est l'objet de ce voyage d'études.

Monsieur HÉRISSÉ précise, sans pouvoir entrer dans les détails, que ce déplacement a lieu dans le cadre du fonctionnement du marché et des problèmes de l'élevage au sein de l'Union Européenne. Monsieur BABLÉE pourra faire un compte rendu de son voyage lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 29 voix pour,

✓ 4 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER et Mademoiselle GOHIER).

QUESTION 4.3. - Square des Âges - Convention de cautionnement solidaire au profit de la Société Axentia

Délibération n° 066 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSÉ

.../...

EXPOSÉ :

Le Square des Âges consiste en la construction d'un ensemble de 30 pavillons locatifs sociaux adaptés pour les personnes âgées, et d'une maison commune, au lieu dit «La Meslerie», sur la route de Loigné, à Château-Gontier/Bazouges.

Ce projet a été retenu et labellisé par l'État dans le cadre du pôle d'excellence rurale du Pays de Château-Gontier, lequel comporte également d'autres dossiers sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Il est rappelé que pour être éligible au titre des pôles d'excellence rurale, les dossiers présentés devaient impérativement intégrer des partenariats entre les secteurs publics et privés.

L'opération est financée par une aide de l'État au titre du P.E.R à hauteur de 571 036 €, de prêts locatifs sociaux à raison de 1798 044 €, et d'un prêt sans intérêt de la Caisse Régionale Maladie des Pays de la Loire de 1 018 853 €.

Il est indiqué à la nouvelle assemblée qu'il s'agit pour la Ville de mettre à bail emphytéotique, une propriété sur laquelle la Société S.C.C.V Grand Ouest va édifier l'ensemble immobilier susvisé (délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2006).

Ce bail sera d'une durée de 60 ans augmentée de la durée de construction des ouvrages, et pour un loyer annuel de 1 €.

A l'issue du bail, la collectivité retrouvera la jouissance des biens mis à bail, et récupérera donc, sans indemnité, les constructions qui auront été effectuées sur son terrain.

La propriété mise à bail est constituée de parcelles de terrains représentant une superficie globale de 1 hectare 10 ares 89 centiares (délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2007).

Une convention annexe non détachable du bail emphytéotique, et portant partenariat pour la réalisation et la construction du programme concerné, interviendra prochainement entre la Ville et la SCCV Grand Ouest (en même temps que la signature du BEA).

Il convient de noter qu'une personne sur site, employée par la société, assurera non seulement une présence mais aussi des services aux locataires.

Une seconde convention annexe non détachable du bail emphytéotique et portant partenariat pour le maintien à domicile des personnes âgées locataires des logements adaptés susvisés sera signée simultanément entre la Ville, la SCCV Grand Ouest, et notamment le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville dont les services d'aide à domicile interviendront auprès des locataires du Square des Âges.

Enfin, il est précisé que la SCCV Grand Ouest réalisera l'ensemble immobilier et cédera celui-ci, au terme d'un acte de Vente en l'État Futur d'Achèvement à la Société AXENTIA, entreprise sociale de l'habitat à compétence nationale, filiale du groupe Caisse d'Épargne habitat, dont le siège social est situé au numéro 22 de la rue d'Aumale à Paris (75009), et qui est spécialisée dans la portage d'immobilier à vocation sociale pour les personnes âgées.

.../...

Au terme de cette transaction, ladite Société AXENTIA se substituera à la SCCV Grand Ouest dans les droits et obligations du bail emphytéotique administratif et de ses conventions annexes.

Accessoirement, il est indiqué que la Société AXENTIA confiera la gestion de l'ensemble immobilier à la Mutualité Française Anjou Mayenne.

C'est donc dans ce cadre que par lettre en date du 19 mars 2008, la C.R.A.M. des Pays de la Loire nous a fait savoir que la S.A. H.L.M. AXENTIA avait obtenu un prêt sans intérêt d'un montant de 1 018 853 € destiné au financement des logements d'habitats dispersés « Le Square des Âges » à Château-Gontier, sous réserve que la Ville de Château-Gontier se porte caution solidaire à hauteur de 509 500 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Montant total du prêt : 1 018 853 €
Durée de remboursement : 20 ans
Taux annuel : 0 %
Montant des échéances : une 1^{ère} annuité de 50 955 € et 19 annuités
suivantes de 50 942 €
Date d'exigibilité de l'échéance : 31 octobre

PROPOSITION :

Au regard du montage exposé ci-dessus, rappelant l'implication de la Société AXENTIA dans le dossier, et de l'étude réalisée par le Service Financier sur la possibilité de la Ville de Château-Gontier à garantir cet emprunt d'un montant de 1 018 853 €, d'une durée de 20 ans, sans intérêt, à hauteur de 50 % du montant emprunté soit 509 500 €,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'acter le schéma général de ce dossier du Square des Âges,
- ✓ D'accorder en conséquence la garantie financière de la Ville de Château-Gontier au profit de la S.A. H.L.M. AXENTIA pour son intervention dans l'opération susvisée,
- ✓ De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, notamment la convention de cautionnement solidaire à intervenir avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

Monsieur HÉRISSE précise à Monsieur GÉ qu'il est classique pour une collectivité de garantir de tels emprunts.

Il lui est précisé que le plafond maximum des loyers des logements sera de l'ordre de 7 € par mètre carré plus les charges.

.../...

Madame ANGIBAUD regrette de découvrir ce dossier en séance. Elle aurait souhaité pouvoir disposer d'une note détaillée avant la réunion. Elle déplore une nouvelle fois que le délai prévu au Code Général des Collectivités Territoriales pour l'envoi des documents aux élus n'ait pas été respecté.

Monsieur le Maire lui répond que la convocation et la note de synthèse ont été envoyées mardi 1^{er} avril 2008, qu'un exposé détaillé a été envoyé vendredi 4 avril 2008, et que le délai prévu au Code Général des Collectivités Territoriales a tout à fait été respecté.

Monsieur LEROUX précise que ces problèmes de délais ont déjà été évoqués et contrôlés lors du précédent mandat, et il propose à Madame ANGIBAUD de revisiter les jurisprudences du Conseil d'État.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que plusieurs réunions publiques ont eu lieu et que le dossier du Square des Âges a été étudié de façon tout à fait démocratique. Il comprend cependant que les nouveaux élus puissent être frustrés d'avoir à voter des dossiers arrivant à leur terme, mais que ce problème se règlera au fil du temps. Monsieur HENRY invite par ailleurs les Conseillers Municipaux à visiter le site Internet de la Ville, pour découvrir tous les dossiers qui ont été étudiés ces dernières années dans les procès-verbaux des Conseils Municipaux mis en ligne depuis 2004.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 27 voix pour,

✓ 6 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER, Mademoiselle GOHIER, Monsieur GÉ et Madame CARCHON).

V - AFFAIRES FONCIÈRES

QUESTION 5.1. - Lotissement de la Motte III - Vente d'une parcelle de terrain

Délibération n° 067 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur DENIAUX

.../...

EXPOSÉ :

Une parcelle de terrain du lotissement de La Motte III a fait l'objet d'une réservation et il convient désormais de se prononcer sur sa vente.

- Monsieur MIGNOT et Mademoiselle GIANESELO, demeurant à Château-Gontier - 7, allée Abel Gance, sollicitent l'acquisition de la parcelle n° 64 du lotissement de La Motte III, cadastrée section 024 AX n° 257, d'une superficie de 725 m², moyennant le prix de 21 150 € H.T., auquel il convient d'ajouter la T.V.A. sur la base de 19,60 %, payable au comptant à la signature de l'acte notarié.

Se reporter au plan joint à l'exposé en annexe 3.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la vente de la parcelle de terrain du lotissement de La Motte III telle que détaillée ci-dessus, et de l'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

État des réservations de parcelles :

Tranche n° 1 - 41 lots

- Parcelles vendues C.M. du 07/04/08	40 lots
- Parcelles réservées	1 lot

Tranche n° 2 - 34 lots

- Parcelles vendues C.M. du 07/04/08	33 lots
- Parcelles réservées	1 lot

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

QUESTION 5.2. - Lotissement de la Motte III - Annulation de la vente d'une parcelle de terrain

Délibération n° 068 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur DENIAUX

.../...

EXPOSÉ :

Aux termes d'une délibération n° 186 / 2007 en date du 19 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la vente de la parcelle n° 42 du lotissement de La Motte III, cadastrée section 024 AX n° 235, d'une superficie de 847 m², moyennant le prix de 27 300 € H.T., à Monsieur DELAUNAY et Mademoiselle BEAUGEARD, domiciliés 18, rue Louis Armstrong à Château-Gontier.

Par lettre en date du 13 février 2008, Monsieur DELAUNAY et Mademoiselle BEAUGEARD ont fait savoir qu'ils annulaient l'acquisition de cette parcelle.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'annulation de la vente de la parcelle n° 42 du lotissement de La Motte III à Monsieur DELAUNAY et Mademoiselle BEAUGEARD, telle que détaillée ci-dessus.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

QUESTION 5.3. - Mise en vente d'un immeuble situé 17, rue Pierre Martinet

Délibération n° 069 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur DENIAUX

EXPOSÉ :

La Ville de Château-Gontier est propriétaire d'un immeuble situé 17, rue Pierre Martinet, cadastré section AM n° 486.

Cet immeuble est composé au rez-de-chaussée de salles de classes et aux 1^{er} et 2^{ème} étages de logements de fonction désormais non occupés.

Se reporter au plan joint à l'exposé en annexe 4.

.../...

Afin de permettre la réhabilitation de ces logements, la Ville de Château-Gontier propose de procéder à la mise en vente, au plus offrant, de cet immeuble qui fera l'objet d'un règlement de copropriété et d'un document d'arpentage.

Description de l'immeuble :

- Niveau sous-sol → 3 caves et une chaufferie
- Au rez-de-chaussée → 1 lot comprenant différentes salles de classes
- Au 1^{er} étage → logements à réhabiliter
- Au 2^{ème} étage → logements à réhabiliter
- Au niveau des combles → combles aménageables

Le rez-de-chaussée restera appartenir à la Ville pour accueillir les salles de classes nécessaires au fonctionnement de l'école primaire Pierre Martinet, ainsi que la chaufferie située au niveau du sous-sol.

Il est proposé de procéder à la mise en vente du reste de l'immeuble situé 17, rue Pierre Martinet par voie d'annonce, sur la base d'un cahier des charges précis. Toute personne intéressée pourra ainsi faire une proposition d'achat sous pli cacheté à l'attention de Monsieur le Maire.

Par ailleurs, il conviendra de solliciter l'avis du Préfet sur la désaffectation des logements de fonction des 1^{er} et 2^{ème} étages, non occupés depuis 2001 par des enseignants en raison des travaux importants à entreprendre.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- De se prononcer sur la mise en vente de l'immeuble situé 17, rue Pierre Martinet par voie d'annonce (3 caves, logements des 1^{er} et 2^{ème} étages, combles aménageables) ;
- De procéder à une publication dans la presse et de transmettre l'information dans les agences immobilières ;
- De solliciter l'avis du Préfet sur la désaffectation des logements de fonction de l'école Pierre Martinet ;
- De donner délégation au Maire pour mener les négociations à venir ; et l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- De préciser que la décision de vendre les biens fera l'objet d'une délibération ultérieure de l'Assemblée, prise au regard de l'avis du Service des Domaines.

Monsieur DENIAUX précise à Madame ANGIBAUD que la superficie mise en vente représente environ 220 m² par niveaux.

.../...

Madame ANGIBAUD demande quel sera le sort de l'école à terme.

Monsieur DENIAUX lui répond que le rez-de-chaussée restera utilisé par l'école à 50 %, et que celle-ci continuera à fonctionner normalement. L'accès aux étages est totalement indépendant de l'entrée de l'école, et à aucun moment les futurs locataires et les élèves ne seront amenés à se croiser.

Madame ANGIBAUD s'étonne que ce dossier soit de nouveau inscrit en Conseil Municipal alors qu'il avait été inscrit à la séance du 11 février dernier en des termes différents.

Monsieur le Maire est surpris dans la mesure où ce dossier avait été retiré de l'ordre du jour de la séance de février.

Madame ANGIBAUD lui précise qu'elle a pris connaissance de ces informations sur le site Internet de la Ville et invite d'ailleurs l'Assemblée à consulter le site.

Monsieur HENRY fait vérifier ces informations et il s'avère que ce dossier avait été retiré de l'ordre du jour de la séance du 11 février dernier. La délibération n'ayant pas été prise, elle n'a pu être diffusée sur le site Internet de la Ville.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire avec :

✓ 29 voix pour,

✓ 4 abstentions (Madame ANGIBAUD, qui avait un pouvoir de Monsieur JUSTEAU, Monsieur CHEVROLLIER et Mademoiselle GOHIER).

VI - TRAVAUX - URBANISME

QUESTION 6.1. - Rue Dublineau et rue des Quatre Vents à Château-Gontier - Attribution des marchés de travaux

Délibération n° 070 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur DENIAUX

EXPOSÉ :

Les principes d'aménagement des rues Dublineau et des Quatre Vents ont été adoptés lors du Conseil Municipal du 25 juin 2007 (rappel par projection des plans).

.../...

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ont été réalisés au cours du dernier trimestre 2007 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz de la Mayenne

Il y a lieu maintenant d'engager les travaux de voirie et d'éclairage. Ceux-ci font l'objet d'une division en tranches, la rue Dublineau en tranche ferme et la rue des Quatre Vents en tranche conditionnelle, pour tenir compte d'une programmation différenciée des chantiers ; et en lots techniques - lot 1 pour les travaux de voirie et de réseau d'eau pluviale - lot 2 pour les travaux d'éclairage public.

La réfection du réseau d'eaux usées sera prise en charge par le Syndicat de Gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Urbanisme de l'agglomération de Château-Gontier avec une intervention coordonnée.

La procédure de consultation des entreprises retenue a été la procédure négociée. L'analyse des offres et le résultat de la négociation ont été présentés à la Commission d'Appel d'Offres du 4 mars 2008.

Elle a retenu les entreprises suivantes :

	<u>Rue Dublineau</u>	<u>Rue des Quatre Vents</u>	<u>TOTAL</u>
MARCHÉS DE TRAVAUX			
Lot 1 - Terrassement voirie - réseaux divers Groupement BÉZIER/EUROVIA ATLANTIQUE (53)	262 585,70 € HT	88 661,40 € HT	351 247,10 € HT
Lot 2 Éclairage public Entreprise JURET (SEGRÉ - 49)	38 854,00 € HT	-	38 854,00 € HT

Auxquels il y a lieu d'ajouter

TRAVAUX CONNEXES			
Mobilier / signalisation	20 000,00 € HT	10 000,00 € HT	
Lanternes rue des Quatre Vents	-	5 000,00 € HT	
Pavage des trottoirs en régie	17 000,00 € HT	8 000,00 € HT	
Espaces verts (mats de fleurissement)	17 000,00 € HT	8 000,00 € HT	
DÉPENSES DIVERSES			
Consultation des entreprises - CSPS - etc ...	10 000,00 € HT	-	
Provision pour imprévus	25 000,00 € HT	10 000,00 € HT	
TOTAL € HT	390 439,70 €	129 661,40 €	
TOTAL € TTC	466 965,88 €	155 075,03 €	
Arrondi à	470 000,00 €	160 000,00 €	

.../...

Au Budget Primitif 2008 a été inscrite une somme de 500 000 € pour l'opération rue Dublineau - 480 000 € en investissement et 20 000 € pour les travaux en régie.

Compte tenu des délais administratifs de notification des marchés et des périodes de préparation de chantier, les travaux sur la rue Dublineau pourraient démarrer mi-mai pour s'achever mi-novembre 2008.

PROPOSITION :

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les pièces des marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres telles que désignées ci-dessus et pour les montants correspondants, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur DENIAUX a présenté l'ensemble des travaux qui seront réalisés sur vidéoprojecteur.

A l'issue de cette présentation, Monsieur GÉ demande si la possibilité d'une voie à sens unique avec piste cyclable à double sens a été étudiée.

Monsieur DENIAUX lui répond qu'effectivement la réalisation d'une voie à sens unique a été évoquée avec les riverains, mais qu'hélas un sens unique engendre souvent une vitesse excessive, et que par ailleurs les ralentisseurs sont relativement bruyants.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

VII - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 7.1. - Actes pris par Monsieur le Maire sur délégation de l'Assemblée

Rapporteur : Monsieur HENRY

Le Maire rend compte à l'Assemblée des actes qu'il a pris par délégation du Conseil Municipal (délibération du 25 mars 2001).

Se reporter au tableau joint à l'exposé en annexe 5.

.../...

QUESTION 7.2. - Informations et questions diverses

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, et aucune question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 23 h 45.